



Ville de Castelnaudary

EXTRAIT DU REGISTRE
DES
DELIBERATIONS
CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
HOTEL DE VILLE - BP N°1100
11491 CASTELNAUDARY

L'an deux mille vingt-quatre,

Nombre de membres : 11

Le Mercredi 3 Juillet 2024 à 11h30,

En exercice : 11

Présents : 11

Votants : 11

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances sous la présidence de M. Patrick MAUGARD,

Délibération N°2024-12

Date de convocation : le 28 Juin 2024,

MATIERE : FINANCES
LOCALES
SOUS-MATIERE : FONDS DE
CONCOURS

PRESENTS : M. Patrick MAUGARD, Mme Nicole CATHALA-LEGUEVAQUES, M. Philippe GREFFIER, Mme Elisabeth ESCAFRE, Mme Jacqueline RATABOUIL, Mme Zohra KUFEL, Mme Magdeleine FOUILLAT, M. Jean TIRAND, Mme Jacqueline BESSET, Mme Monique CARPENTIER, Mme Catherine BAILLEAU.

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme Magdeleine FOUILLAT

OBJET :
**FONDS UNIQUE POUR LE
LOGEMENT 2024**

Monsieur le Président rappelle aux membres du Conseil d'Administration que par délibération N°25/2023 du 28 juin 2023 le Conseil d'administration a décidé d'abonder le Fonds Unique pour le Logement, à hauteur de 950 € pour l'année 2023.

Accusé de réception en préfecture
011-261100150-
20240703-DB202412-DE
Reçu le 05/07/2024

Ce dispositif de solidarité exemplaire et concret permet de faciliter l'accès ou le maintien dans le logement, par octroi d'aides financières directes aux ménages et de mesures d'accompagnement social lié au logement. Dans le cadre des dispositifs de solidarité « énergie et eau », des aides financières sur les factures d'énergie et des remises de créances sont également attribuées permettant ainsi d'éviter les coupures de ces fournitures.

Pour information, les habitants en difficulté de la commune ont bénéficié en 2023 des aides du FUL pour un montant de 42 596.51 €.

Monsieur le Président propose à l'assemblée de participer à nouveau au fonds unique pour le logement 2024 à hauteur de 950 €.

**LE CONSEIL D'ADMINISTRATION
APRÈS AVOIR DÉLIBÉRÉ**

APPROUVE la proposition de participer au fond unique pour le logement à hauteur de 950 €.

PRECISE que cette somme sera prélevée à la nature 6288 du budget 2024 du CCAS.

ADOpte A L'UNANIMITE

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.
Castelnaudary le 3 Juillet 2024

Ampliation faite le :
08 JUL. 2024
Certifié exécutoire par réception
en Préfecture le :
05 JUL. 2024
Et par publication le :
08 JUL. 2024
Par délégation,
La Vice-Présidente du CCAS,

Nicole CATHALA-LEGUEVAQUES



Le Président,

Patrick MAUGARD